



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORSE DU SUD

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°2A-2018-021

PUBLIÉ LE 13 FÉVRIER 2018

# Sommaire

## **Direction Régionale des Finances Publiques**

2A-2018-02-12-002 - PÔLE DE CONTRÔLE REVENUS-PATRIMOINE Arrêté de  
délégation de signature du 01022018 (1 page)

Page 3

Direction Régionale des Finances Publiques

2A-2018-02-12-002

**PÔLE DE CONTRÔLE REVENUS-PATRIMOINE**

Arrêté de délégation de signature du 01022018

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL  
D'UN RESPONSABLE DE PÔLE DE CONTROLE REVENUS-PATRIMOINE**

---

---

Le responsable du Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine d' AJACCIO.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal , les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>
LECOMPES Jonathan	inspecteur	15 000 €	15 000 €
ORTET Denis	inspecteur	15 000 €	15 000 €
FRESI Martine	inspectrice	15 000 €	15 000 €
PRIOUX Irène	inspectrice	15 000 €	15 000 €

**Article 2**

L' arrêté en date du 1<sup>er</sup> septembre 2017 est abrogé.

**Article 3**

Le présent arrêté prend effet le 1<sup>er</sup> février 2018 et sera publié au recueil des actes administratifs du département de Corse du Sud.

A, Ajaccio, le 12/02/2018

Le responsable du Pôle de Contrôle Revenus-Patrimoine,

  
Joseph CALZARONI